

100% DE VOTRE DON SONT AFFECTÉS AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE

Grâce à une dotation initiale qui assure le bon fonctionnement de la Fondation, nous pouvons vous certifier que **la totalité du montant de vos dons** est consacrée à la recherche et aux solutions d'aide à l'autonomie mises à disposition des personnes déficientes visuelles.

Fondation Reconnue d'Utilité Publique depuis sa création, nous assurons la plus grande transparence dans la gestion des dons que nous recevons. Les comptes de la Fondation VISIO sont contrôlés tous les ans par un commissaire aux comptes (Cabinet Bécouze - Crowe- Horwath)

BÉNÉFICIEZ D'UNE DÉDUCTION FISCALE GRÂCE À VOTRE DON À LA FONDATION VISIO

VOTRE DÉDUCTION D'IMPÔT

À hauteur de **75%** du don, sur le montant de votre **IFI** - Impôt sur la Fortune Immobilière - dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

À hauteur de **66%** du don, sur le montant de votre **impôt sur le revenu**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

À hauteur de **60%** du don, sur le montant de **l'impôt sur les sociétés**, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires.

Don mensuel	50 €	150 €	300 €
Coût réel de votre don mensuel après déduction fiscale sur l' IFI	12,50 €	37,50 €	75 €
Coût réel de votre don mensuel après déduction fiscale sur l' IR	17 €	51 €	102 €

VOTRE CONTACT



Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Pascale HUMBERT, Directrice par téléphone au 02 41 68 15 18, ou par mail : contact@fondation-visio.fr